

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

---

**INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT****N ° 18592**

présenté par  
M. Corbière

-----

**ARTICLE 60**

L'alinéa 8 de cet article est supprimé

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. En cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 60, nous demandons la suppression de cet alinéa. Rappelons qu'à travers cette réforme c'est une véritable régression qui sera imposée au système de retraites. Le groupe parlementaire de la France insoumise considère au contraire qu'une réforme des retraites devrait faire primer le maintien du niveau de vie des retraités, auquel les finances publiques devraient s'adapter, et non l'inverse.